

MAIRIE
7, rue de la Barre David
44520 LE GRAND AUVERNE
Tél. 02.40.07.52.12
Fax. 02.40.55.52.24

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 juin 2020

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du C.G.C.T.

L'an deux Mil vingt

Le 29 juin à 20H30

Le Conseil Municipal de la commune de LE GRAND AUVERNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle l'Asphodèle, sous la présidence de M. Sébastien CROSSOUARD, maire,

Date de convocation 24 juin 2020.

ETAIENT PRÉSENTS : Sébastien CROSSOUARD - Laurent VETU - Stéphanie BELOEIL - Dominique DAUFFY - Marie-France JOLY - Bérandère ROBIN - Marlène GEORGET - Anthony MICHEL - Cédric PAUVERT - David MENARD - Philippe RIGAUX - Daisy BERANGER - Guillaume GRIPPAY, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES : Clément BESSON (arrivé à 21h40) – Nathalie TROCHU (arrivée à 21h30)

Nombre de Conseillers : en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 13

Mme Daisy BERANGER a été désignée secrétaire de séance.

1. ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2020

Le Compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. DESIGNATION D'UN DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SSIAD

A la suite du renouvellement du conseil municipal,

L'assemblée est invitée à procéder à la désignation d'un délégué, pour siéger au sein du conseil d'administration du SSIAD

❖ **Après délibération, est désigné par l'assemblée à l'unanimité pour représenter la commune :**

- Déléguée titulaire : Mme Marie-France JOLY

3. DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU COMITE SYNDICAL DU SITC

Par arrêté préfectoral en date du 14 mars 2020, le mode de représentation des Communes au sein du Comité syndical du SITC a été modifié afin que chaque commune soit représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Ainsi conformément à l'article L 5212-8 du CGCT et aux statuts du SITC et à la suite du renouvellement du conseil municipal,

Le conseil municipal doit désigner :

- 1 délégué titulaire chargé de représenter la commune au syndicat,
- 1 délégué suppléant appelé à siéger au comité avec voix délibérative en cas d'empêchement du délégué titulaire

❖ **Après délibération, sont désignés par l'assemblée à l'unanimité pour représenter la commune :**

- Délégué titulaire : M. Sébastien CROSSOUARD
- Déléguée suppléante : Mme Marie-France JOLY

4. FOURNITURES SCOLAIRES

Les enfants de la commune scolarisés en collège et n'ayant pas 16 ans accomplis, bénéficient chaque rentrée scolaire, d'un bon offert par la collectivité pour l'achat de fournitures scolaires.

Ces bénéficiaires étaient au nombre de 41 l'année passée, pour un montant de fourniture de 28 €, ce qu'il est proposé de reconduire à la rentrée prochaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- ❖ De reconduire ce bon de fournitures scolaires de 28 € à retirer à la mairie, pour chaque élève collégien ou lycéen, habitant le Grand-Auverné et ayant moins de 16 ans à la rentrée, pour achat des fournitures à l'épicerie Les Saveurs en Nord.

5. RESTAURATION SCOLAIRE : REVISION DES TARIFS ET CHOIX DES MODALITES DE FOURNITURE DES REPAS

Par délibération 17 06 01 du 19 juin 2017, le conseil municipal avait retenu la société Océane de Restauration pour une durée de 3 années de 2017 à 2020. Le contrat arrivant à échéance, il est nécessaire de revoir les modalités de fourniture de repas pour l'année scolaire 2020/2021.

Après la reprise progressive des élèves à l'école due à la crise sanitaire, Monsieur le Maire a expliqué que le prestataire Océane de Restauration ne fournissait pas de repas en dessous de 10. Il a donc été proposé au restaurant l'Auberge Alverne de fournir les repas jusqu'à la fin de l'année scolaire. Pour plus de praticité, la cantine a été transférée à la salle 4, Grande Rue.

Une réunion a eu lieu le mardi 23 juin 2020 avec la présence des parents d'élèves afin de connaître le ressenti des familles sur la prestation proposée par le Restaurant l'Auberge Alverne et discuter du coût. Les familles présentes se sont dit satisfaites des repas et ne se sont pas opposées à une augmentation du tarif. Il a donc été proposé de créer une commission pour l'élaboration des menus en tenant compte de la réglementation.

Les élus présents ayant émis le souhait de soutenir le commerce local qui est situé à proximité de l'école, sont favorables à la fourniture des repas par le restaurant de la commune.

Le conseil municipal est donc invité à se prononcer sur le choix des modalités de fourniture de repas pour la rentrée scolaire 2020/2021 et de fixer le prix du repas enfant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ❖ de confier la fourniture des repas au restaurant l'Auberge Alverne en établissant une convention entre la collectivité et le restaurant pour l'année scolaire 2020/2021
- ❖ de procéder au changement de lieu pour le restaurant scolaire auprès des services.
- ❖ de fixer à 4,80 € le prix d'un repas enfant.
- ❖ d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec le Restaurant L'Auberge Alverne.

Arrivée de Mme Nathalie TROCHU à 21h30

Nombre de Conseillers : en exercice : 15 Présents : 14 Votants : 14

6. ACQUISITION D'UN LOGICIEL PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire explique que le logiciel AGORA utilisé actuellement pour la gestion de l'accueil périscolaire n'est pas satisfaisant. Le choix de ce logiciel avait été décidé et financé par la Communauté de Communes Châteaubriant – Derval.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'acquérir un autre logiciel pour la gestion de l'accueil périscolaire et qui permettrait également de gérer la restauration scolaire. Ce logiciel permettrait de faciliter les réservations pour les familles avec le portail citoyen et la gestion des services. Un devis de notre prestataire informatique Berger LEVRAULT a été reçu pour un montant de 4 947.80 € HT soit 5 349.36 € TTC.

Une demande de subvention va être demandée dans le cadre de l'appel à projets – Fonds Publics et Territoires 2020-2022 de la CAF.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 11 voix pour et 3 voix contre :

- ❖ d'accepter le devis de Berger Levrault pour 5 349.36 TTC.
- ❖ d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette acquisition.

Arrivée de M. Clément BESSON à 21H40

Nombre de Conseillers : en exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15

7. UTILISATION DU HANGAR DES VORAJOUX PAR LA CUMA

Par délibération 19 07 05 du 5 juillet 2019 le Conseil municipal avait accepté de continuer à mettre à disposition de la CUMA du Grand-Auverné, le hangar situé aux Vorajoux moyennant un paiement annuel de 400 €.

M. DAUFFY Dominique, adjoint explique qu'une réunion s'est tenue le 11 juin dernier avec la CUMA, qu'il leur a été signifié que la commune ne souhaitait plus mettre à disposition le hangar pour permettre au projet de l'extension de la Censive de débiter.

M. le Maire propose à l'assemblée de ne pas facturer à la CUMA le loyer annuel de 400 € pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ❖ d'accepter l'exonération totale du paiement de 400 € pour l'année 2020.

- ❖ d'autoriser M. le Maire à envoyer un courrier pour la résiliation du bail.

8. LOYER ESPACE ARTISANAL DES ARDOISIÈRES

M. le Maire explique que la société PLEIN ECRAN F11 a pour activité la production de films institutionnels et publicitaire. Pendant la crise sanitaire, la société travaillant pour l'événementiel n'a perçu aucun revenu.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'exonérer totalement le loyer de la sté PLEIN ECRAN F11 pour les mois d'avril, mai, juin 2020 sous réserve de recevoir des justificatifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ❖ D'exonérer totalement le loyer de la sté PLEIN ECRAN F11 pour la durée citée ci-dessus.

9. REVISION DU PLU : CHOIX DU BUREAU D'ETUDE

M. Dominique DAUFFY explique à l'assemblée que 5 bureaux d'étude ont répondu au marché public pour la révision du PLU.

Après une première analyse et conformément au dossier de consultation, trois bureaux d'étude ont été auditionnés le lundi 22 juin 2020 par la commission urbanisme – environnement – agriculture et cadre de vie.

Un bureau d'étude s'est particulièrement démarqué par sa méthodologie de travail.

La commission propose donc d'attribuer le marché au bureau d'étude Urba Ouest Conseil de Derval pour les montants suivants :

- Tranche ferme : 28 530 € TTC
- Tranche conditionnelle :
 - Inventaires complémentaires des zones humides : 1 140 € TTC
- Tranches optionnelles :
 - Réalisation d'une évaluation environnementale : 6 960,00 € TTC et
 - Mission complémentaire : 312 € TTC l'unité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ❖ d'attribuer le marché au bureau d'étude Urba Ouest Conseil pour les montants exposés ci-dessus
- ❖ d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché.

10. AFFAIRES DIVERSES

Syndicat Chère-Don-Isac : Monsieur le Maire informe les élus du lancement prochainement de l'inventaire bocager.

Département de Loire-Atlantique souhaite favoriser le relancement de l'économie en soutenant les communes dans le domaine de la voirie.

Maison des Assistants Maternels : une réflexion sur la création d'une MAM va être menée par la commission scolaire et petite enfance – jeunesse. La commission va se rapprocher de la CCCD.

Utilisation de la salle 4 Grande Rue : un rendez-vous va être fixé avec le RAP pour les informer de l'utilisation de la salle pour la restauration scolaire et leur proposer une solution pour les ateliers qu'ils proposent habituellement dans cette salle.

Agence Foncière de Loire-Atlantique : lecture du mail reçu concernant la négociation engagée avec M. Pierre GUYOT pour l'achat d'un terrain situé Les Carrières de la Nantaie.

Implantation d'un pylône téléphonique : lecture d'un mail reçu. Monsieur le Maire a proposé à la Sté Syscom de venir présenter le projet.

Foyer des jeunes : des infractions au règlement ont été relevées et ont été signalées au président de l'association.

Terrain de foot : Les portes du terrain de foot ont été une nouvelles fois fracturées.

Dates des prochains conseils municipaux :

17 juillet 2020 - 21 septembre 2020 - 19 octobre 2020 - 16 novembre 2020 - 14 décembre 2020

Séance levée à 22h55

A Le Grand-Auverné, le 6 juillet 2020
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint
Laurent VETU